

# SE FAIRE ENTENDRE HAUT ET FORT

**Certes le président de la République a fait de l'Éducation sa priorité, certes le ministre veut refonder l'école, certes Vincent Peillon évoque aussi une revalorisation des personnels. Pourtant, la situation actuelle, comme la rentrée 2013, ne témoignent d'aucune amélioration en terme de conditions de travail et de salaires. Autant de raisons de se faire entendre dès maintenant pour un vrai changement !**

## Améliorer les conditions de travail

Conséquence des réformes et des suppressions d'emplois, la charge de travail des personnels s'est considérablement alourdie. Pour y répondre, le SNES avance des propositions.

### DÉCHARGES

Les heures de concertation, nécessaires à notre pratique professionnelle, doivent être incluses dans notre temps de service actuel. Certaines tâches (tutorat de stagiaire, gestion de matériel...) doivent donner lieu à des décharges de service. Les décharges existantes doivent être encadrées nationalement et appliquées de la façon la plus favorable par rapport aux textes en vigueur.

### ÉDUCATION PRIORITAIRE

Afin de rendre attractifs les établissements relevant de l'éducation prioritaire, un effort particulier doit être fait. Il doit se traduire par une réduction de la taille des classes (objectif de 20 élèves maximum) mais aussi par une décharge de service pour les personnels et des avantages spécifiques de carrière et de mutation. La mise en place des établissements ÉCLAIR, dont le SNES demande l'abrogation, ne répond pas à cette problématique.

### POSTES À CHEVAL

L'augmentation du nombre de personnels affectés sur plusieurs établissements n'est pas justifiable au regard des besoins du service public. En effet, seul l'enseignement de quelques disciplines à faible flux ou l'affectation dans certains établissements comportant peu d'élèves peut nécessiter un service sur deux établissements. Dans ces cas, le SNES revendique une décharge de service de 2 heures pour compenser cette pénibilité.

### REPLACEMENT

Les titulaires sur zone de remplacement qui effectuent des remplacements de courte et moyenne durée doivent avoir du temps pour préparer chaque remplacement. Un nombre suffisant de personnels doit donc être affecté sur ces postes afin de couvrir l'ensemble des besoins. Afin de renforcer l'attractivité de cette mission une indemnité spécifique doit être attribuée. Le 31 janvier est une occasion à ne pas manquer pour atteindre ces objectifs.

■ Xavier Marand



© Thierry Neeboux

## Augmenter les salaires tout de suite

Les salaires des enseignants sont indécentes, le ministre en convient, et si désormais il annonce des négociations sur la situation des enseignants, Vincent Peillon se défend de proposer une négociation salariale.

Malgré la crise économique et le chômage, tous les éléments d'une crise de recrutement des enseignants du second degré sont présents dans le contexte actuel. Or, la désaffection des étudiants pour les métiers enseignants du second degré ne saurait perdurer sans pénaliser le système éducatif dans son entier.

La dévalorisation salariale de nos métiers est une cause réelle et sérieuse de cette désaffection. Elle a été amplifiée par la politique salariale conduite dans la Fonction publique par les gouvernements précédents, plombant les éléments structurants de nos rémunérations : faible revalorisation puis gel du point d'indice, tandis que l'on opposait les personnels en développant les heures supplémentaires, les primes variables ou en indemnisant les restructurations. Les enseignants ont ainsi vu leur salaire net moyen régresser de 0,9 % en 2010, quand il augmentait de 0,8 % pour l'ensemble des autres agents de la Fonction publique. Les modifications de la grille indiciaire pour les enseignants, CPE et CO-Psy n'ont en effet concerné que le tout début de la carrière, épuisant donc vite leurs effets.

Aujourd'hui, la dette publique, provoquée principalement par le choix politique d'assécher les ressources, nous est opposée pour refuser toute mesure d'évolution du point d'indice. Et le gouvernement recule quand il s'agit de

défendre concrètement les personnels de la Fonction publique en supprimant le jour de carence !

Il faut rompre avec ces logiques : utiliser l'augmentation des salaires et des pensions comme un levier pour la reprise et investir dans l'éducation en garantissant aux enseignants des conditions de travail et de rémunération attractives.

Il paraît que l'austérité imposée par la Troïka était une erreur de calcul du FMI : qu'on se le dise !

■ Anne Féray

## Ancrer le collège dans le second degré

Depuis dix ans et de manière accélérée depuis 2007, les effets conjugués des suppressions massives d'emplois, des réformes et des prescriptions autoritaires ont dégradé considérablement les conditions de travail des personnels. De plus, fracture sociale et fracture scolaire se sont accrues, et les personnels qui exercent en collège souffrent de voir leur travail empêché.

Et le bilan est lourd : désarroi, voire colère devant l'accumulation de tâches ou d'injonctions ; décalage entre les exigences du socle et celles des programmes ; nouvelles hiérarchies entre les disciplines, et même effacement de certaines d'entre elles comme avec l'EIST (enseignement intégré de sciences et de technologie) ; conflits latents engendrés par la mise en concurrence des personnels et hausse continue des effectifs par classe.

La rentrée 2012 n'a pas apporté d'amélioration notable des conditions de travail en collège. Le LPC, par exemple, pourtant jugé « inutilement complexe » et qualifié d'« illisible et bureaucratique », a été maintenu dans une version simplifiée qui ne résout rien car elle ne modifie pas le fondement même du livret. Le SNES continue de demander la suppression du LPC et de la structuration du collège par le socle. Autre exemple, l'expérimentation de la globalisation des horaires de langues vivantes dans les collèges volontaires a été maintenue, mais « sera évaluée avant toute décision éventuelle de généralisation ». Et les expérimentations des écoles du socle dans le cadre desquelles l'administration cherche à imposer des échanges de service avec le premier degré et à nier les qualifications disciplinaires au collège se poursuivent. Pour le SNES, le collège, « grand oublié des politiques éducatives depuis trop longtemps »<sup>(1)</sup> et maillon « faiblement doté »<sup>(2)</sup> doit être refondé pour lui ouvrir de nouvelles perspectives. La démocratisation du système éducatif exige un collège structuré par les disciplines, pleinement inscrit dans le second degré et dispensant une culture commune exigeante et ambitieuse pour tous les élèves.

■ Bruno Mer, colleges@snes.edu



© Claude Szmulewicz

(1) Réponse du candidat Hollande au SNES, 12 avril 2012.

(2) « L'alternance au Collège », rapport IGEN, Jean-Paul Delahaye, janvier 2003.

## Agir pour transformer la réforme des lycées

Les collègues le disent, les rapports le confirment : la réforme du lycée n'apporte pas d'amélioration concrète aux conditions d'étude des élèves, alors qu'elle complique et alourdit le travail des personnels. La classe de Seconde ne fonctionne pas mieux, les programmes de trop nombreuses disciplines mettent professeurs et élèves en difficulté, l'accompagnement personnalisé donne majoritairement une impression de gâchis, les nouvelles épreuves du baccalauréat se mettent en place dans l'urgence... Les lycéens expriment un sentiment de génération sacrifiée. Il est peu probable que cette réforme, qui a diminué les horaires disciplinaires, améliore la réussite des élèves dans le Supérieur.

Par ailleurs, la disparition de la notion de dédoublement a totalement désorganisé les emplois du temps et les classes. La gestion interne de plus du quart de la dotation horaire a induit une concurrence néfaste dans les équipes et entre les lycées. Le climat dans les lycées est tendu et les conditions de travail sont difficiles. Les attentes étaient donc grandes au printemps dernier, en terme de mesures simples à prendre dans l'urgence (desserrer l'étau de l'accompagnement personnalisé, par exemple) ou à court terme (allègements de programmes, cadrage d'épreuves du bac). Or, très peu a été fait.

Le rapport annexé au projet de loi reproche au lycée son fort taux d'échec et son « coût ». Il prévoit un bilan de la réforme du lycée, pouvant mener à des mesures « d'évolution substantielle » pour la rentrée 2014. Il ne s'agit pas de la remise à plat de la réforme, demandée par le SNES, mais cependant la possibilité s'ouvre de faire entendre les demandes des personnels sur certains aspects centraux : cadrage national de tous les horaires, accompagnement personnalisé, remise à plat de la Seconde et des enseignements d'exploration, réflexion sur l'organisation des séries générales et technologiques, les programmes et les conditions d'enseignement des disciplines, transparence dans la carte des formations et des options...

Le SNES avec les personnels pèsera à tous les niveaux pour imposer ses revendications.

■ Valérie Sipahimalani, Thierry Reygades

## Prérecruter pour pourvoir les postes

Après cinq années de suppressions massives d'emplois et de sous-recrutement, et la perte de 34 000 emplois dans l'enseignement public du Second degré sur cette période, le gouvernement vient de décider la création de 4 000 emplois d'enseignants au budget 2013 (voir page 5) et le doublement du nombre de postes mis aux concours.

Ces moyens ne compenseront évidemment pas l'ampleur du déficit. Mais surtout, avec la crise du recrutement, il n'y a aucune garantie que tous ces postes aux concours soient pourvus, ce qui signifierait des postes vacants à la rentrée dans les établissements.

On connaît pourtant les causes de cette situation :  
• baisse du nombre de postes depuis plus de 10 ans avec actuellement 50 % de postes en moins

par rapport à 2002 ;

- absence d'aides financières conséquentes à tous les étudiants et notamment depuis la réforme de 2010 afin qu'ils puissent suivre des études jusqu'au niveau master ;
  - suppression de nombreuses formations universitaires préparant aux concours de l'enseignement et de l'éducation ;
  - suppression quasi-totale de la formation pendant l'année de fonctionnaire stagiaire après le concours, avec un service à temps complet depuis la réforme de 2010 ;
  - salaires insuffisants au regard du niveau de qualification et des comparaisons internationales ;
  - conditions de travail dégradées.
- Pour endiguer cette crise, le gouvernement n'a pro-

posé qu'une maigre décharge pour les stagiaires, et les Emplois d'Avenir Professeur, dont on pressent déjà le faible pouvoir d'attraction. Rien sur les conditions de travail, rien sur les salaires. Pire, conscient que tous les postes risquent de ne pas être pourvus, il va proposer aux admissibles des concours 2014 anticipés d'être contractuels 1/3 temps payés mi-temps (600 euros) et en sus de préparer les oraux de juin 2014, suivre la formation et valider leur deuxième année de master, le CLES, le C2i2e ! Être en grève le 31 janvier, c'est aussi revendiquer une autre réforme de la formation des enseignants et CPE et de véritables prérecrutements indispensables pour rendre attractifs nos métiers.

■ Caroline Lechevalier  
Fabienne Bellin



© Claude Szmulewicz